

Puteaux, le 30 octobre 1998

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">COMPTE -RENDU de la COMMISSION PLENIERE DE FORMATION du 28 OCTOBRE 1998 au CFBP</p> |
|--|

Ordre du jour

Voir convocation jointe (Annexe 1)

Participants

Voir liste de présence jointe (Annexe 2)

La Commission salue l'arrivée de Joseph Garcia et remercie Philippe Dumien, le plus jeune de ses membres, appelé à d'autres fonctions, pour la qualité de sa contribution.

Les dossiers distribués en séance seront transmis aux participants absents.

1. Réalisations 1997

L'état consolidé des stages et des stagiaires figure en annexe 3. Les réalisations sont en ligne avec les dernières prévisions d'octobre 1997 :

| | | |
|--------------------|-------------|--------------|
| Spécialisation GPL | Base : | 479 pour 487 |
| | Recyclage : | 22 pour 22 |
| | Extension : | 47 pour 55 |
| Citernier | | 22 pour 22 |
| Sapeur pompier | | 38 pour 39 |

On peut noter avec satisfaction que cette dernière année de formation de base de la spécialisation GPL est la meilleure depuis 25 ans mais à contrario, reflète l'augmentation du turnover de cette profession.

2. Avancement des stages 1998

Si le lancement de la qualification de « chauffeur-livreur GPL en citerne » a été laborieux parce que mal comprise et confondue avec les spécialisations n°2 ou GPL ou Citerne gaz au premier semestre, comme en témoignent les aménagements du calendrier (Annexe 4), les prévisions 1998 (Annexe 5), appuyées sur les réalisations au 15 octobre (Annexe 6), sont très encourageantes pour la pérennité de cette formation, même si elles se situent en deçà de l'évaluation optimiste des besoins présumés.

D'après les réflexions des mêmes transporteurs qui dénonçaient cette formation supplémentaire en début d'année et malgré le faible recul, on peut estimer que l'objectif de maintien d'un haut niveau de sécurité par une formation adaptée et de qualité est atteint.

On peut noter la stabilité des citerniers et la versatilité des sapeurs-pompiers qui se limiteront sans doute à 2 sessions.

3. Evaluation des besoins de formation et calendrier des stages 1999

Sur la base de 650 à 700 chauffeurs-livreurs pour donner de la flexibilité au système et en reconduisant à l'identique les citerniers et les sapeurs-pompiers, sont prévus au calendrier 1999 (Annexe 7) :

- ⇒ 52 stages de chauffeurs-livreurs,
- ⇒ 11 stages de citerniers,
- ⇒ 4 stages de sapeurs-pompiers (Annexe 8).

4. Tarifs des stages

Considérant que :

- ◆ les 4 écoles ont harmonisé leur coût d'hébergement/restauration,
- ◆ les coûts pédagogiques sont, par nature, les mêmes, voire plus élevés pour les sapeurs-pompiers,
- ◆ l'évolution des tarifs doit être limitée à celle des consommables,

il est décidé de :

- ◆ reconduire les coûts d'hébergement/restauration à 1446 FHT (219 EuroHT),
- ◆ d'augmenter de 1,5% les coûts pédagogiques : 3230 à 3280 FHT (497 EuroHT), avec le même tarif pour les sapeurs-pompiers,
- ◆ de conserver le repas unique à 130 FHT (19 EuroHT).

Les tarifs actualisés figurent en annexe 9.

5. Evolutions de l'ADR

⇒ Pour faire le point tant sur l'ADR que sur la coordination des transports, et traduire leurs impacts sur la réglementation et les techniques applicables aux GPL, 2 réunions des formateurs sont prévues au CFBP :

- ▣ lundi 15 février,
- ▣ lundi 30 août,

de 9h30 à 16h, et sera l'occasion d'apprendre à « naviguer » dans l'arrêté ADR (livre bleu).

Elles seront accompagnées par la participation de J. Blondet à un stage de formation par école.

⇒ Il est convenu que les formateurs soient destinataires (en copie) des comptes-rendus de la Commission Transport pour être régulièrement informé des évolutions et des problèmes rencontrés sur le terrain.

6. Points divers

Stages décentralisés

Si les écoles doivent demeurer un lieu privilégié de formation, des stages décentralisés en entreprises d'accueil peuvent être réalisés si celles-ci disposent de façon formelle :

- ⇒ de locaux adaptés,
- ⇒ de matériel pédagogique,
- ⇒ de moyens d'exercices pratiques,
- ⇒ d'une aire de feu sécurisée.

Ils s'intégreront dans le calendrier et seront traités selon la procédure courante.

Les conditions financières retenues pour 1999 sont :

- ◆ Par stagiaire : pédagogie 3280 FHT,
- ◆ Pour l'animateur : forfait de 6000 FHT + frais de trajet réels.

Stages dédiés

Un accord particulier entre un adhérent et une entreprise peut prévoir un stage dédié exclusif pour le personnel de cette entreprise.

Dans ce cas, le CFBP pourra établir les attestations de qualification correspondantes au vu des résultats et de l'évaluation des candidats, sans avoir à connaître des modalités financières.

Demande de documents

Toute demande de documents (imprimés, mémentos,...) devra être adressée impérativement au CFBP (bon de commande en annexe 10) qui en assure la gestion, l'expédition et la facturation.

Quand au mémento du Chauffeur-livreur, des espoirs restent permis pour le 1^{er} trimestre 1999!...

7. Date de la prochaine réunion plénière

Elle est fixée au **mardi 19 octobre 1999 à 9h30 au CFBP.**